

Chapitre 20

Les océans : un lieu de rencontre pour les Objectifs de développement durable

Frida BEN RAIS LASRAM

Frédéric MÉNARD

Philippe CURY

ODD 14 : « Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable »

L'ODD 14 : un champ d'action vaste avec de multiples objectifs

L'Agenda 2030 pour le développement durable a une ambition universelle de transformer notre monde pour le rendre durable et équitable. Il est décliné en 17 Objectifs dont le quatorzième est destiné à « Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable ». Les océans sont donc un thème central de cet Agenda,

à l'instar des milieux terrestres. Les océans et les mers sont essentiels au bien-être économique et social de l'humanité. Ils couvrent plus de 71 % de la surface de notre globe, ils renferment 95 % de l'eau libre de la planète. Près de 50 % de la population mondiale vit aujourd'hui dans les zones littorales, un chiffre qui pourrait atteindre 75 % en 2050, générant des pressions anthropiques croissantes et des conflits d'usage multiples. Les ressources marines assurent 15 % de la consommation annuelle de protéines animales à 4,3 milliards de personnes, notamment dans les pays du Sud.

Les productions et consommations de poisson sont inégalement réparties au niveau international. Le total de la production mondiale de poisson représente 154 millions de tonnes, soit 4 900 kg de poisson chaque seconde. La FAO (2016) estime à 91,6 millions de tonnes les captures réalisées par la pêche en 2010. Ces chiffres ont été récemment corrigés en tenant compte des captures non déclarées ou illicites (PAULY et ZELLER, 2016). Les nouvelles estimations dévoilent que les prises mondiales de poissons sauvages sont sous-évaluées d'environ 40 % à 50 % (la pêche illégale représente environ un tiers de la pêche légale) et qu'elles déclinent dans la période récente au rythme d'environ un million de tonnes par an depuis les années 1990. Plus de 60 % de la production mondiale de poisson provient de la pêche de poissons sauvages, et moins de 40 % de l'aquaculture.

En 2010, la flotte de pêche mondiale a été estimée à 4,36 millions de bateaux, plus de 85 % d'entre eux avaient une longueur de moins de 12 mètres (FAO, 2012). Elle s'est considérablement accrue au cours de la dernière décennie (BELL *et al.*, 2016).

Sur les 30 pays où le poisson est la principale source de protéines animales, 26 sont des pays en voie de développement. Les produits de la pêche, outre le fait de constituer une source de protéines, sont une source de revenus pour des millions de personnes dans le monde. Selon la FAO (2016), 54 millions de personnes tirent leurs revenus des pêches et 87 % d'entre elles vivent dans des pays en voie de développement.

L'exploitation durable des océans, des zones côtières et de leur biodiversité se décline en quatre cibles (Agenda 2030) :

– la cible 1 est consacrée à l'adoption de mesures visant à réduire les facteurs de stress et à restaurer la structure et les fonctions des

écosystèmes marins, en d'autres termes à assurer le bon état de santé du milieu marin, garant de sa productivité. Les actions prioritaires sont la mise en œuvre de mesures urgentes pour réduire les effets de l'acidification de l'océan, l'élaboration d'un programme mondial destiné à mieux protéger et à restaurer l'océan et les habitats côtiers vitaux, la mise au point d'un marché mondial de droits d'émission de carbone bleu comme moyen de générer des gains économiques directs en protégeant l'habitat et le renforcement du cadre juridique pour lutter efficacement contre les espèces envahissantes aquatiques ;

– la cible 2 vise à adopter les mesures en faveur d'une *croissance bleue* en veillant à édifier des sociétés autonomes dans les Petits États insulaires en développement (PEID), à intensifier les efforts en faveur d'une pêche et d'une aquaculture responsables, à réduire l'hypoxie de l'océan grâce à des outils politiques, réglementaires et économiques favorisant l'efficacité et la récupération des rejets ;

– la cible 3 ambitionne l'adoption de mesures conduisant à des réformes politiques, juridiques et institutionnelles en faveur d'une gouvernance efficace de l'océan en créant un cadre institutionnel et juridique afin de protéger les habitats et la biodiversité au-delà des juridictions nationales, en réformant les organisations régionales chargées de la gestion de l'océan et en améliorant la coordination, la cohérence et l'efficacité du système des Nations unies vis-à-vis des questions océaniques ;

– la cible 4 est dédiée à l'appui à la recherche marine, à la surveillance et à l'évaluation du milieu marin, au transfert de technologies et de capacités ;

– la cible 5 vise à préserver d'ici à 2020 au moins 10 % des zones marines et côtières ;

– la cible 6 entend supprimer les subventions à la pêche qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche ;

– la cible 7 veut faire bénéficier les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines.

Si l'ODD 14 apparaît bien circonscrit en termes de milieu étudié, neuf autres Objectifs de développement durable lui sont étroitement reliés (fig. 1).

La pêche contribue à l'économie, à la sécurité alimentaire des populations et à la diminution de la pauvreté (ODD 1 et ODD 2). En Afrique de l'Ouest par exemple, on estime que 6,7 millions d'individus dépendent directement de la pêche pour leur survie, mais les petits pêcheurs artisanaux sont pauvres et gagnent moins d'un dollar par jour (BELHABIB *et al.*, 2015).

Par ailleurs, dans le secteur de la pêche, et particulièrement en Afrique, les femmes interviennent souvent dans la phase « post-récolte » en assurant la transformation et la commercialisation des produits de la mer (ODD 5). Leur rôle est souvent invisible et perçu comme non gratifiant.

Les pêcheurs effectuent un travail difficile (plusieurs semaines en mer, conditions de vie rudes à bord des bateaux), souvent par intermittence, et ils ne sont pas toujours rémunérés à la hauteur de leur tâche (ODD 8).

Dans le secteur de la pêche, les inégalités apparaissent entre les genres, entre les tranches d'une même population et entre les pays. En effet, les ressources halieutiques des pays pauvres sont souvent exploitées par des flottilles étrangères dont la surcapacité, consécutive aux subventions perçues par le secteur, réduit l'accès des pauvres à la ressource et accentue les inégalités (ODD 10). L'ODD 14 est complémentaire de l'ODD 12 visant la promotion de modes de consommation et de production durables, en prônant la lutte contre la pêche INN (« illicite, non déclarée et non réglementée ») qui contribue à l'épuisement des stocks et à la sous-estimation des quantités réellement prélevées en milieu marin (PAULY et ZELLER, 2016).

Les stocks halieutiques ne sont pas uniquement affectés par la pêche, mais également par les changements climatiques (ODD 13) qui, en modifiant les propriétés des masses d'eau (hausse des températures, désoxygénation, acidification, etc.), vont affecter la productivité halieutique des océans et la répartition des ressources qui tendent à se déplacer (CHEUNG *et al.*, 2009). La lutte contre les changements climatiques ainsi que les mesures d'atténuation et d'adaptation sont nécessaires pour garantir la durabilité de la pêche et la conservation des écosystèmes.

Parmi les mesures de lutte contre les changements climatiques figure le développement des énergies renouvelables (ODD 7).

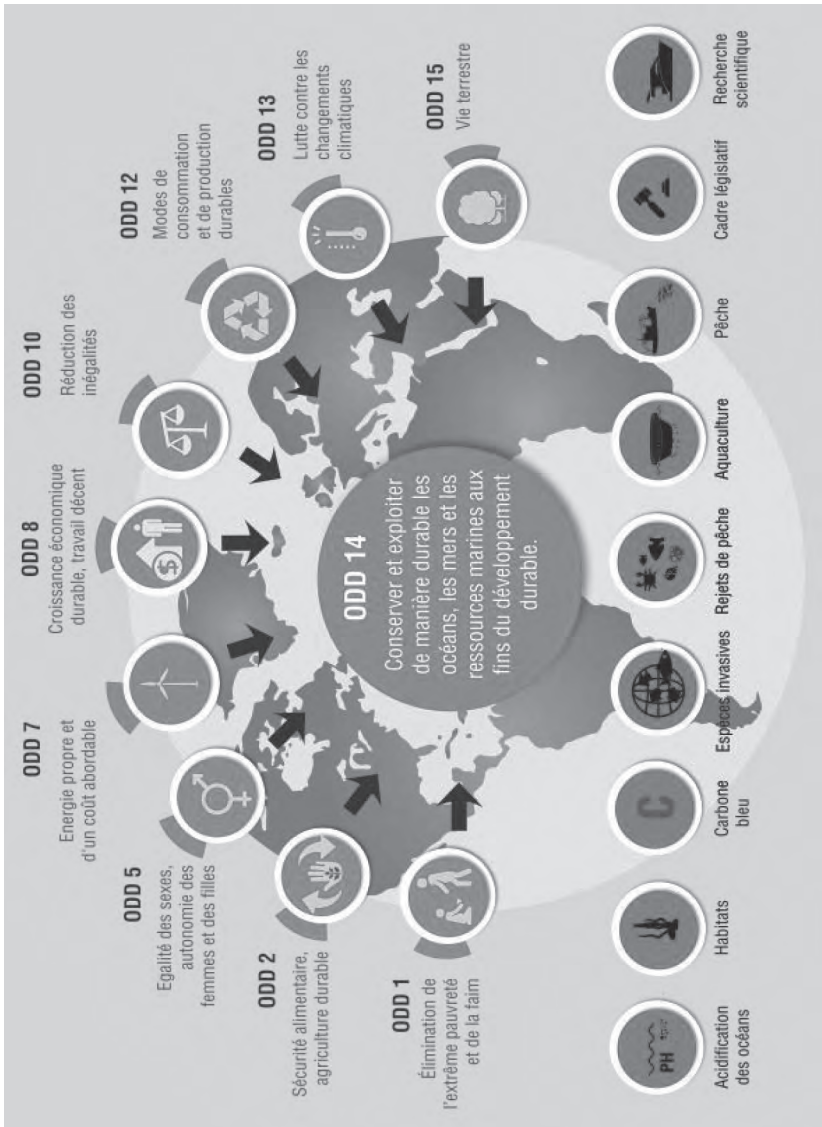


Figure 1
Les enjeux humains et de protection des océans : les relations entre l'ODD 14, l'état de santé du milieu marin et les autres ODD de l'Agenda 2030.

Ces énergies permettraient non seulement de réduire la consommation des énergies fossiles, mais également de lutter contre la pauvreté en facilitant l'accès à l'énergie des populations les plus démunies.

Enfin, les océans ne sont pas des systèmes isolés, ils dépendent des apports terrigènes charriés de l'intérieur des terres par les fleuves et les rivières. L'interface terre/océan constitue donc un continuum permettant de faire le lien entre l'ODD 15 et l'ODD 14.

Gouvernance des pêches pour des océans viables : l'approche écosystémique

Rejoignant la philosophie universaliste de l'Agenda 2030, Robert Costanza, chercheur américain fondateur de l'économie écologique, soulignait en 2000 : « La tâche la plus critique à laquelle nous devons aujourd'hui faire face est très certainement la création d'une vision d'une société durable et désirable. Une société qui puisse produire une prospérité qui tienne compte des contraintes environnementales du monde réel d'une manière qui soit équitable à toute l'humanité, aux autres espèces, et aux futures générations » (COSTANZA, 2000). Le ton est donné : il est temps de penser le monde autrement et collectivement en considérant les humains (actuels et futurs) et les non-humains. Il ajoute : « Une vision peut changer le monde, en vérité il s'agit d'une des rares choses qui vraiment le peut ! » Si cet objectif universel est aujourd'hui porté par l'Agenda 2030 et les différents ODD, il peut parfaitement s'appliquer à la gestion des écosystèmes marins, avec l'approche écosystémique des pêches (AEP), en cours depuis une dizaine d'années (CURY *et al.*, 2016). Cette approche représente une vision à long terme pour la gestion de la biodiversité marine : celle d'une exploitation viable des ressources respectueuse des écosystèmes marins. Non seulement l'AEP peut assurer le renouvellement des multiples formes vivantes exploitées, mais elle nous promet une réconciliation entre l'exploitation et la conservation de l'ensemble des espèces exploitées ou non. Ce véritable défi ne fait que démarrer, mais il modifie profondément nos relations avec la nature (CURY et MISEREY, 2008 ; CURY et PAULY, 2013).

Selon la FAO (*Food and Agriculture Organisation of the United Nations*), l'approche écosystémique des pêches s'efforce « d'équi-

librer les divers objectifs sociétaux, en prenant en compte les connaissances et les incertitudes sur les composantes biotiques, abiotiques et humaines des écosystèmes et de leurs interactions, et met en œuvre une approche intégrée de la pêche à l'intérieur de limites écologiques significatives ». De manière plus pragmatique, PIKITCH *et al.* (2004) insistent sur le fait que cette approche doit maintenir les écosystèmes en bonne santé et les pêcheries viables en considérant les objectifs suivants :

- éviter la dégradation des écosystèmes telle que mesurée par les indicateurs de qualité de l'environnement et de l'état des écosystèmes ;
- réduire au maximum le risque des changements irréversibles des assemblages naturels d'espèces et des processus écosystémiques ;
- obtenir et maintenir les bénéfices socio-économiques à long terme sans compromettre l'avenir des écosystèmes ;
- générer des connaissances des processus écosystémiques suffisantes pour comprendre les conséquences probables des actions humaines ;
- mettre en œuvre une gestion de la pêche robuste et précautionneuse, et qui favorise l'écosystème lorsque la connaissance scientifique est insuffisante.

Les écosystèmes sont aujourd'hui reconnus comme l'échelle appropriée pour l'intégration des connaissances scientifiques et la gestion des ressources renouvelables. Cette approche répond à une attente déjà ancienne et se concrétise par une volonté internationale placée sous l'égide des Nations unies.

Depuis plus d'un demi-siècle, les principes modernes de la gouvernance de l'océan mondial sont élaborés sous l'égide de Nations unies. La politique internationale de la gestion des usages, des biens et des services des écosystèmes marins, en particulier de l'exploitation par la pêche maritime des ressources halieutiques, repose sur trois piliers : (1) la Convention sur le droit de la mer (UNCLOS, *UN Law of the Sea*) ; (2) le processus des Conférences sur l'environnement et le développement (UNCED, *UN Conferences on Environment and Development*) ; et (3) l'institution spécialisée FAO, Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (*UN Food and Agriculture Organization*). Si cela permet de structurer et de conforter sur le long terme les Objectifs de

l'Agenda 2030, il convient d'admettre que les ODD représentent une nouvelle étape visant des objectifs beaucoup plus ambitieux et intégrateurs.

Articuler la recherche et les politiques publiques

Les espaces marins et côtiers abritent de très nombreuses activités humaines, comme le transport maritime, la production d'énergies renouvelables, l'extraction de matières premières, la pêche et l'aquaculture, le nautisme ou encore le tourisme. Ces activités entraînent à la fois une augmentation croissante des conflits d'usage entre les acteurs du milieu marin, et une pression croissante sur les écosystèmes. Constatant les limites des politiques sectorielles menées sur le milieu marin depuis plusieurs années, l'Union européenne s'est engagée dans la mise en place d'une politique maritime intégrant les contraintes économiques, écologiques et sociales dans un objectif d'exploitation durable des ressources. Le cadre de cette politique ambitieuse a été posé par un Livre bleu, adopté par le Conseil européen le 14 décembre 2007. Il doit renforcer la cohérence entre les différentes politiques et favoriser l'intégration des préoccupations environnementales. La directive-cadre Stratégie pour le milieu marin (DCSMM) constitue le pilier environnemental de cette nouvelle politique maritime intégrée (PMI) de l'Union européenne. L'objectif pour chaque État membre est de mettre en place un plan de gestion permettant d'atteindre ou de maintenir le bon état écologique (BEE) du milieu marin sur l'ensemble de sa zone économique exclusive, à l'horizon 2020. Cet objectif de bon état de santé des océans, c'est-à-dire des océans propres, sains et productifs, repose sur onze descripteurs qualitatifs (contaminants, biodiversité, réseaux trophiques, espèces exploitées, etc.).

Ces objectifs ne peuvent cependant être atteints indépendamment, au même titre que les différents ODD. Il faut les intégrer au sein d'une plateforme qui permette de proposer une synthèse des différents travaux scientifiques pluridisciplinaires et qui tienne compte des évolutions futures en termes de tendances mais aussi

de choix stratégiques de gestion. Ces multiples objectifs peuvent être intégrés au sein de scénarios qui constituent des plateformes précieuses de communication entre les savoirs scientifiques et les politiques publiques. Des scénarios basés sur des comportements cohérents et potentiels et les choix faits par les sociétés (par exemple concernant la technologie, l'économie, le mode de vie, la démographie, etc.) ont ainsi été développés. À l'instar du Giec, la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES)¹, nouvellement créée, entend stimuler la communauté scientifique dans le but d'élaborer des scénarios d'évolution de la biodiversité². Cette plateforme sert de base pour la prise de décision des décideurs politiques et des gestionnaires, tout en renforçant la structuration des recherches menées sur les écosystèmes marins. Dans le contexte du changement global, la communauté scientifique doit s'efforcer d'explorer le futur des écosystèmes marins confrontés à des pressions croissantes, ainsi que les trajectoires possibles menant à des objectifs souhaitables selon différentes options environnementales, économiques et sociales. La communauté scientifique a donc besoin de construire une stratégie scientifique à long terme qui pourra améliorer sa capacité à fournir une expertise adaptée à une approche écosystémique des ressources marines³. Cela requiert une recherche innovante, intégrée et pluridisciplinaire avec des ambitions renforcées pour le suivi, la compréhension du fonctionnement des écosystèmes et la mise en œuvre de l'approche écosystémique des pêches.

Changer notre vision du développement

Depuis sa définition officielle (BRUNDTLAND, 1987), le terme de développement durable s'est largement répandu mais sa signification ne fait encore pas assez l'objet d'interrogations. La traduction de la « durabilité » a souvent été incantatoire dans l'action

¹ www.ipbes.net

² www.millenniumassessment.org, www.unep.org/geo

³ www.eur-oceans.eu, www.euromarineconsortium.eu

politique et n'a pas mis fin au processus en cours de réchauffement climatique, d'érosion des écosystèmes, de surexploitation des ressources et d'accroissement des inégalités.

Les Objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 représentent une occasion unique pour nous aider à repenser le développement sur le long terme. Le développement durable a donné lieu à une abondante création conceptuelle dont la richesse ne doit pas cacher l'hétérogénéité et la relative incohérence. Il est grand temps d'en faire l'inventaire en vue de proposer une autre axiomatique, une autre approche, une autre façon de construire les questions et de les articuler pour aboutir à des préconisations de politique économique, sociale et environnementale pragmatiques et rigoureuses.

Notre vision du développement doit évoluer et privilégier une exploitation des ressources marines dans le cadre d'une approche écosystémique réconciliant conservation et exploitation équitable des ressources dans des océans en bonne santé et productifs. Il faut aujourd'hui penser l'homme comme faisant partie du monde vivant, dépendant de lui, dès lors que l'espèce humaine est intégrée dans les réseaux d'interactions au sein de la société humaine et entre les organismes vivants qui la constituent (J. Weber, comm. pers). Penser les transformations en cours sur notre planète et affronter les grands enjeux qui engagent le futur proche de l'humanité exige de repenser la base conceptuelle sur laquelle reposent les discours sur l'environnement, les écosystèmes et le développement « durable » dans un contexte de transformations socio-écosystémiques. Dans les années à venir, il nous faudra passer d'une économie de l'extraction à une économie de la connaissance, circulaire, économe et équitable (tournant stratégique déjà proposé par des pays comme l'Afrique du Sud). De nombreux projets de développement en matière d'exploitation des ressources marines et de mise en œuvre de l'approche écosystémique des pêches existent déjà et peuvent stimuler nos façons d'articuler la recherche et les politiques publiques autour de l'Agenda 2030.

Références bibliographiques

- BELHABIB D., SUMAILA R., PAULY D., 2015 – Feeding the poor: Contribution of West African fisheries to employment and food security. *Ocean and Coastal Management*, 111 : 72-81.
- BELL J. D., WATSON R. A., YE Y., 2016 – Global fishing capacity and fishing effort from 1950 to 2012. *Fish and Fisheries*. DOI: 10.1111/faf.12187
- BRUNDTLAND G. H., 1987 – *Relatório da Comissão Mundial sobre Meio Ambiente e Desenvolvimento*. Fundação Getúlio Vargas, 2^e éd., Rio de Janeiro (ca. 2000).
- CHEUNG W. W., LAM V. W., SARMIENTO J. L., KEARNEY K., WATSON R., PAULY D., 2009 – Projecting global marine biodiversity impacts under climate change scenarios. *Fish and Fisheries*, 10 : 235-251.
- COSTANZA R., 2000 – Visions of alternative (unpredictable) futures and their use in policy analysis. *Conservation Ecology*, 4 (1) : 5.
- CURY P., MISEREY Y., 2008 – *Une mer sans poissons*. Paris, Calmann-Lévy.
- CURY P., PAULY D., 2013 – *Mange tes méduses. Réconcilier les cycles de la vie et la flèche du temps*. Paris, Odile Jacob.
- CURY P., BERTRAND A., BERTRAND S., COLL M., GROS P., KIFANI S., LE LOCH F., MAURY O., MENARD F., RENAUD F., SHANNON L., SHIN Y.-J., 2016 – « The Ecosystem Approach to Fisheries: Reconciling Conservation and Exploitation ». In Monaco A., Prouzet P. (eds) : *Tools for Oceanography and Ecosystemic Modeling*, Wiley, 372 p.
- FAO, 2016 – *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2016. Contribuer à la sécurité alimentaire et à la nutrition de tous*. Rome, FAO, 224 p.
- PAULY D., ZELLER D., 2016 – Catch reconstructions reveal that global marine fisheries catches are higher than reported and declining. *Nature Communications*, 7 : 10244.
- PIKITCH E., SANTORA C., BABCOCK E. A., BAKUN A., BONFIL R., CONOVER D. O., DAYTON P. A. O., DOUKAKIS P., FLUHARTY D., HENEMAN B., HOUDE E. D., 2004 – Ecosystem-based fishery management. *Science*, 305 (5682) : 346-347.

Un défi pour la planète

Les Objectifs
de développement durable
en débat

Sous la direction de

Patrick CARON

Jean-Marc CHÂTAIGNER

IRD Éditions

INSTITUT DE RECHERCHE
POUR LE DÉVELOPPEMENT

Marseille, 2017

Coordination éditoriale, fabrication
Corinne Lavagne

Mise en page
Desk (53)

Maquette de couverture
Michelle Saint-Léger

Maquette intérieure
Aline Lugand/Grissouris

La loi du 1^{er} juillet 1992 (code de la propriété intellectuelle, première partie) n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article L. 122-5, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans le but d'exemple ou d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1^{er} de l'article L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon passible des peines prévues au titre III de la loi précitée.

© IRD, 2017

ISBN : 978-2-7099-2412-2